
Réunion de la commission Démographie et questions sociales du 9 novembre 2012

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et questions sociales » s'est tenue le 9 novembre sous la présidence de Françoise BOUYGARD. La présidente de la commission a prononcé un avis favorable d'opportunité au projet d'enquête présenté. La commission a examiné les **programmes de travail 2013 des services statistiques publics** relevant de sa compétence. Elle s'est en particulier félicitée du maintien de la date de livraison de l'enquête logement et a réservé au printemps 2013 un examen plus approfondi des projets annoncés d'enquêtes de victimation.

Le thème à l'ordre du jour de la réunion s'intitulait « **Immigration, intégration** ». La division « Enquêtes et études démographiques » de l'Insee mène un exercice difficile de réconciliation des sources pour procéder aux estimations de flux migratoires en conformité avec les règlements européens, malgré des handicaps objectifs tenant aux spécificités françaises. Le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du Ministère de l'Intérieur bâtit un système d'information mobilisant à la fois des sources administratives (comme l'application AGDREF de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France) et un faisceau d'enquêtes ménages dont le renouvellement (ainsi de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants ELIPA) a permis de progresser dans la connaissance de la situation des immigrés et descendants d'immigrés et de leur intégration à la société française.

La commission a encouragé la poursuite d'investigations sur les flux migratoires, en particulier sur leurs composantes les moins bien cernées (flux intracommunautaires, départs et retours). Elle a souhaité l'amélioration de la qualité des données administratives sur les immigrants, notamment en prenant en compte leurs caractéristiques socio-démographiques. Elle a encouragé la mobilisation d'enquêtes générales ou spécifiques, si possible enrichies sur les aspects considérés comme prioritaires par les organisations internationales (catégories d'entrée, populations migrantes vulnérables).

Cette réunion d'automne a donné lieu à la présentation par les services statistiques publics relevant de la compétence de la Commission de leur **programme de travail pour 2013**.

Fabrice Lengart, rapporteur de la Commission, a notamment dressé pour l'Insee le calendrier des tests de recensement par internet visant à un déploiement en vraie grandeur en 2015. Il a aussi fait état de l'aménagement du calendrier des enquêtes ménages de 2013 pour tenir compte du changement de statut des enquêteurs de l'Insee.

Les interrogations soulevées au cours du débat ont notamment porté sur l'enquête logement et sur les enquêtes de victimation. Les intervenants se sont félicités du maintien de la date de livraison de l'enquête logement en dépit des ajustements de calendrier. La pertinence des efforts importants consacrés à la victimation a en revanche été questionnée par le représentant de la CGT : en plus de l'enquête annuelle « Cadre de vie et Sécurité » (CVS) réalisée par l'Insee en collaboration avec l'Office national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP), une enquête « Violences et rapports de genre » (VIRAGE) sera conduite par l'Ined en 2013 et une autre sur le climat scolaire par la Depp. Un nouvel échange aura lieu sur cette question en commission en 2013 à propos de la reconduction de l'enquête CVS, sachant qu'une enquête nationale annuelle de victimation est prévue à l'annexe de la loi n°2011-267 du 14 mars 2011.

Interrogé sur l'actualisation des travaux sur le pouvoir d'achat par catégories de ménages, Fabrice Lengart, directeur des statistiques sociales de l'Insee, a indiqué que l'exercice de décomposition des comptes de revenu des ménages (effectué sur l'année 2003 et étendu au patrimoine), qui mobilise plusieurs enquêtes et des moyens importants, sera refait dans le nouveau système de comptes nationaux à une échéance optimisée (probablement sur l'année 2011).

Par ailleurs Françoise Bouygar, présidente, a indiqué que le bureau du Cnis avait validé, lors de sa réunion de juillet 2012, le rapport du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement auparavant présenté à

la Commission en mai. Les suites de ce rapport, maintenant publié sur le site du Cnis, seront régulièrement présentées et discutées dans les différentes commissions parties prenantes.

Puis la commission a abordé le thème « **Immigration, intégration** » inscrit à l'ordre du jour.

Gérard Bouvier, du département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du Ministère de l'Intérieur, a présenté l'édition 2012 de la collection Insee Références 2012 sur les immigrés et descendants d'immigrés en France que le DSED a réalisée en collaboration avec l'Insee. Il a exposé, avec Marie-Hélène Amiel, future cheffe du DSED, les évolutions attendues du système d'information bâti autour des sources administratives disponibles, en particulier l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF), qui souffrent des problèmes de qualité inhérents à ce type de données. Les travaux permanents du DSED (parmi lesquels un tableau de bord français de l'intégration) mobilisent également l'ensemble des enquêtes françaises générales ou spécialisées sur les populations d'intérêt. Enfin le DSED conduit lui-même une enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) en trois vagues, dont la dernière sera administrée au printemps 2013.

Julyan Arbel, de la division « Enquêtes et études démographiques » de l'Insee, a présenté de son côté une modélisation réconciliant le recensement et les titres de séjour pour estimer le nombre d'immigrants adultes des pays tiers vers la France conforme à la définition du règlement européen de 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale.

Jean-Christophe Dumont, discutant, chef de la division des migrations internationales à l'OCDE, a reconnu les progrès importants réalisés sur une décennie par la France pour faire face à la forte demande exprimée au niveau international de quantification des mouvements démographiques et d'évaluation des politiques publiques d'intégration des migrants.

Les estimations de flux migratoires pâtissent des handicaps objectifs du territoire (frontières étendues, en partie au sein d'un espace de libre circulation, absence de registre de population) et laissent subsister nombre de « zones grises » (migrants intracommunautaires, changements de statut ou entrées différées extracommunautaires, entrées de mineurs) voire de « boîtes noires » (migrations de retour, départ des nationaux, niveau d'éducation ou profession des migrants). De surcroît le travail difficile de réconciliation des sources ne fait pas toujours consensus.

S'agissant de l'intégration, un faisceau renouvelé d'enquêtes (Trajectoires et origine, enquête emploi et module ad hoc 2008, enquête de recensement, ELIPA...) a permis d'enregistrer de réelles avancées de la connaissance. Des efforts restent à faire pour analyser les phénomènes de concentration et les effets de réseau, la maîtrise de la langue et les qualifications, l'état de santé et la mortalité, les progrès de l'intégration sur longue période et surtout la situation des populations migrantes vulnérables (demandeurs d'asile, situations irrégulières...).

Selon le discutant, le renforcement du dispositif statistique doit se concentrer sur les questions clés avec des objectifs d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons internationales. L'amélioration des sources administratives disponibles et leur réconciliation comme l'ajout de questions dans les enquêtes existantes doivent s'effectuer de façon coordonnée et dans le souci des priorités.

Relayant les attentes exprimées par les intervenants au cours du débat, la Commission a souhaité l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration. Elle a insisté notamment sur la nécessité de mieux prendre en compte les caractéristiques socio-démographiques des individus, essentielles au débat sur l'immigration, à l'occasion de la refonte des outils de gestion.

Tout en notant avec intérêt les travaux de réconciliation de sources déjà réalisés ou en cours sur les entrées de migrants des pays tiers, elle a demandé que soit examinée la possibilité de poursuivre les investigations sur les flux migratoires : flux intracommunautaires, départs et retours.

La Commission a constaté le rôle important du recours aux enquêtes en population générale pour étudier la situation des immigrés et des descendants d'immigrés en lien avec leurs autres caractéristiques. Elle a encouragé la réflexion sur l'apport d'informations complémentaires concernant notamment les catégories d'entrée et les populations migrantes vulnérables.

Elle a souligné l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés et souhaité examiner l'évolution du système d'enquêtes spécifiques une fois les résultats de la dernière vague de l'enquête ELIPA disponibles.

Le président de la commission a prononcé un avis favorable d'opportunité au projet d'enquête présenté.

